



Doc. 4. Le stockage à Bure.

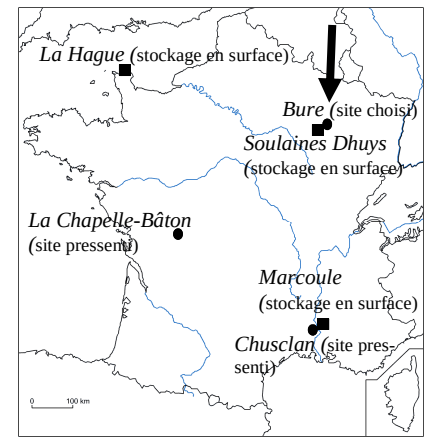
Il y a vingt ans, la loi Bataille (du 30 décembre 1991) a eu pour objectif d'organiser la recherche sur le traitement des déchets nucléaires à vie longue (HAVL pour haute activité et longue durée). Sept ans plus tard, le 9 décembre 1998, le site de Bure (Meuse) était officiellement choisi par le gouvernement français pour accueillir les recherches qui doivent déboucher sur un stockage géologique (à quelque 500 mètres de profondeur). Décision qui avait provoqué de nombreux mouvements contestataires de la part des riverains et des associations écologiques [...]

Jusqu'à présent, ils étaient temporairement stockés sur les sites de la Hague et de Marcoule, aux côtés de déchets à moyenne ou courte vie (CSFMA et CSTFA). Pour s'en débarrasser définitivement, les scientifiques ont pensé, dès les années 1960, à les enterrer dans les profondeurs de la Terre, au sein de couches de préférence imperméables et surtout, hors des zones à haute probabilité sismique.

Avant 1997, trois sites étaient en concurrence : un dans la Haute-Vienne, un dans le Gard et celui de Bure, dans la Meuse. C'est ce dernier qui répondait davantage aux critères de sécurité : une roche peu perméable – de l'argile – n'ayant pas bougé depuis 140 millions d'années, soit 20 millions d'années après sa formation, à l'époque du Callovo-Oxfordien. Plutôt rassurant quand on veut stocker des déchets pendant environ cent mille ans.

Cent mille ans ! C'est le temps que devra tenir cette construction, comme toutes les autres en projet ou déjà bâties à travers le monde. En 2010, Michael Madsen réalise un film – *Into Eternity* – sur le projet Onkalo, l'équivalent finlandais du site de Bure. Dans la bande annonce, il rappelle qu'aucune construction humaine n'a tenu ne serait-ce qu'un dixième du temps qu'on demande à ces sites de stockage (les pyramides d'Égypte n'ont que cinq mille ans).

Le laboratoire de Bure, qui a été construit en 2000, est exploité par l'Andra qui effectue des tests visant à évaluer les propriétés de confinements du site et ce jusqu'à fin 2011 au moins, comme l'atteste une loi de 2006. Cette loi a également mis en place un calendrier prévoyant le début de la construction du centre de stockage en 2016 (jusqu'à présent, les travaux souterrains portent sur des galeries d'« expérimentation ») et le début du stockage à proprement parler en 2025.



<http://www.futura-sciences.com>

